



Se faire payer en livre (le bookin)

Par **Taybott**, le **03/09/2009** à **17:01**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'information vis à vis de l'un de mes projets.

Je suis développeur web mais aussi infographiste.

J'ai récemment réalisé le site internet pour le "livre" d'un ami à paraître, je l'ai fait à titre gracieux mais ça m'a surtout donné une idée.

Dans un certain milieu d'édition, il n'y a pas d'argent ou si peu pour promouvoir les ouvrages etc. Cependant, je sais que la valeur marchande de plusieurs livres cumulés pourrait couvrir la prestation de mes services sachant que le prix de fabrication d'un livre pour un éditeur est relativement modeste. Donc au final pour l'éditeur une baisse des prix.

Du coup je voudrais savoir s'il existe un moyen légal de se faire "payer en livre".

L'idée étant que je fabrique un site web, en échange d'un certain nombre d'ouvrages. A moi ensuite de les revendre.

Est-ce possible ? avez vous des pistes à me proposer ?

merci d'avance.